



RESOLUTIONS N° 035/2020/MCA II/CA
ISSUES DE LA DIX-HUITIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II
18 Mars 2020

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("*MCA-Bénin II*") s'est réuni **le mercredi 18 mars 2020**, en sa dix-huitième session ordinaire, à l'hôtel Golden Tulip à Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 10 mars 2020, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création de MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("*MCC*") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 (*"Accord de Don"*) ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "*Décret portant création de MCA-Bénin II*") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions des Sections 2.10 (a) et (b) puis 2.13(c) des Statuts de MCA-Bénin II ;

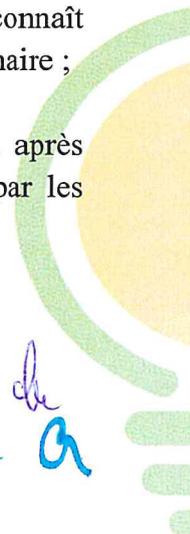
Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la dix-huitième session ordinaire ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration ratifie les documents et actions ci-dessous, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs.

Il s'agit :

- ✓ du Roll over des Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF)
- ✓ de la réallocation proposée sur le Financement du Programme (fonds Compact)



- ✓ de la modification du Plan Financier Pluriannuel.
- ✓ des documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre d'avril à juin 2020, notamment :
 1. le Plan de travail,
 2. le Budget Détaillé,
 3. le Rapport Financier Détaillé,
 4. la Demande de Décaissement,
 5. le Rapport Narratif,
 6. le Tableau de Suivi des Indicateurs,
 7. le Rapport de Passation des Marchés,
 8. le Rapport sur les Conditions Préalables.
- ✓ des documents de décaissement des Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF) pour le trimestre d'avril à juin 2020, notamment :
 1. le Budget Détaillé,
 2. le Rapport Financier Détaillé,
 3. la Demande de Décaissement,
 4. le Rapport Narratif,
 5. le Rapport de Passation des Marchés,
 6. le Rapport sur les Conditions Préalables.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre d'avril à juin 2020, notamment :

1. le Budget Détaillé,
2. le Rapport Financier Détaillé,
3. la Demande de Décaissement,
4. le Rapport Narratif.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après avoir suivi l'exposé sur les sujets, et après discussions, instruit la Coordination Nationale à l'effet de :

- ✓ approfondir les réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour résorber l'impact de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) sur le délai et les coûts des activités du Programme ;
- ✓ poursuivre les réflexions pour la mobilisation des ressources nécessaires à couvrir le gap de financement des budgets des contingences liées aux contrats des travaux à exécuter dans le cadre du Programme.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion, approuve le Plan de Passation des Marchés (PP8) pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

ab
9

Page 2

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen des mémorandums y afférents et discussions, adopte :

- ✓ le Plan d'Action de Réinstallation pour la construction et la réhabilitation des postes électriques à Cotonou et au niveau régional ;
- ✓ le Plan de Restauration des Moyens de Subsistance relatif à la construction des lignes électriques souterraines ; et
- ✓ le Plan d'Action de Réinstallation pour la construction des lignes électriques.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration autorise la Coordination Nationale à lui soumettre le Plan d'Action de Réinstallation relatif aux sites de construction des centrales solaires photovoltaïques par consultation à domicile, dès sa finalisation.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ Approuve l'amendement n°2 à l'Accord de l'Agent Fiduciaire et,
- ✓ Autorise le Coordonnateur National à signer l'avenant au contrat n° PP1-UCF-FDP-03 relatif audit amendement avec le consultant Cardno Emerging Markets USA, Ltd après avis favorable de MCC.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après exposé de l'auditeur :

- ✓ Approuve les rapports d'Audit Financier des comptes de MCA-Bénin II couvrant la période du 01 avril 2017 au 31 mars 2019 et,
- ✓ donne quitus à la Coordination Nationale sur la tenue des comptes.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

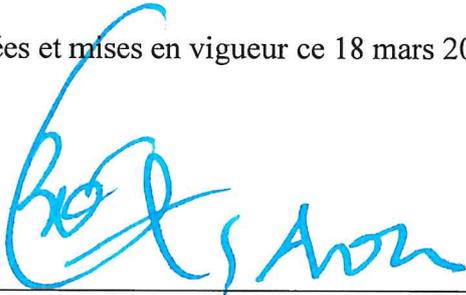
- ✓ Approuve le projet d'Accord de prestation de services avec l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) tel que révisé et,
- ✓ Autorise la Coordination Nationale à signer l'Accord de Prestation de Services entre le MCA-Bénin II et l'ANIP.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion des questions diverses inscrites à l'ordre du jour, recommande à la Coordination Nationale de prendre en compte les observations des Administrateurs en vue d'améliorer les éléments de campagne pour l'efficacité énergétique, en relation avec l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME), la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) et le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable.

RESOLU QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général de MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 18 mars 2020.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE
Titre : Conseiller Général de MCA-Bénin II,
Secrétaire du Conseil d'Administration

